

---

**Nombre de membres en  
exercice: 10**

**Séance du mercredi 04 octobre 2017**

**Présents : 8**

L'an deux mille dix-sept et le quatre octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 septembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Bruno BICHON

**Votants: 9**

**Sont présents:** Bruno BICHON, Sylvain MIGUEL, Michel MANE, Marc TOURNISSA, Xavier PRADIER, Didier VIAL, Marie-Anne SIMIAN, Alice BONNET

**Représentés:** Serge NOAN

**Excuses:**

**Absents:** Jean-Luc PAGLIA

**Secrétaire de séance:** Sylvain MIGUEL

---

**Objet: Convention Café de la Vallée - DE 2017 025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 08 juin 2015 enregistrée en Sous-Préfecture le 11 06 2015 il avait été signé la convention administrative d'exploitation du commerce multiservices "Le Café de la Vallée" comprenant une licence IV avec Madame FERTIER Daphné et Monsieur VANSNICK Jonathan, pour une exploitation à compter du 9 juin 2015.

Par courrier en date du 30 juin 2017, Madame FERTIER Daphné et Monsieur VANSNICK Jonathan ont fait part à la commune de leur désir de mettre fin à leur activité à la date du 30 septembre 2017.

La commune a reçu des demandes de reprise suite à une annonce envoyée à plusieurs communes et offices de tourisme du territoire. Après étude des différentes candidatures, le Conseil Municipal a retenu la candidature de Madame et Monsieur KANNAZ et de Monsieur MERMOND.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention administrative d'exploitation du commerce multiservices "Le café de la vallée" ainsi que les pièces s'y rapportant.

**Donne** à Monsieur le Maire tout pouvoir pour mener à bien cette opération.

**Résultat du vote : Adoptée   Votants : 9   Pour : 8   Contre : 0   Abstention : 1**

**Objet: SDE04 travaux enfouissement réseaux orange Château-Garnier - DE 2017 026**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les **travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie** en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique mené par le SDE04 sur le hameau de Château Garnier.

Après s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération, il rappelle que le coût prévisionnel du programme s'élève à **15 880.45 € TTC**.

Le mode de financement serait le suivant:

- Montant TTC **15 880.45 €**
- Participation communale (dont TVA 2 646.74 €) **15 880.45 €**

Monsieur le Maire propose de confier conformément à la loi n° 85-704 du 12/07/1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat D'Energie des Alpes de Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal,

- Approuve le programme de travaux de génie-civil du réseau de téléphonie « Château Garnier à THORAME BASSE»
- Approuve la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de THORAME BASSE et le SDE04
- Accepte le plan de financement prévisionnel ci-après

- Montant TTC **15 880.45€**
- Participation communale (dont TVA 2 646.74 €) **15 880.45€**

- autorise Monsieur le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents

- dit que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités et à inscrire d'office la dépense correspondante au budget.

**Résultat du vote : Adoptée   Votants : 9   Pour : 9   Contre : 0   Abstention : 0**

**Objet: Admission en non-valeur Eau et assainissement - DE 2017 027**

Le conseil municipal,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal pour le service de l'eau, du 22 septembre 2017,

Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivant:

Référence	Année	Montant	Motif
ART408	2015	107.00€	NPAI

pour un montant totale de 107.00€.

Dit que cette dépense sera imputée au compte 6541, du budget 2017 de l'Eau et Assainissement.

Résultat du vote : Adoptée    Votants : 9    Pour : 9    Contre : 0    Abstention : 0

**Objet: Adhésion à l'Association "Pays ASSE VERDON VAÏRE VAR" - DE 2017 028**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau rôle de l'Association "Pays ASSE VERDON VAÏRE VAR" qui a changé ses statuts depuis le 25 janvier 2017.

Dans le passé, seules les intercommunalités étaient appelées à devenir membres de l'association. Suite aux changements intervenus au 1er janvier 2017, l'association a décidé de proposer à toutes les communes du territoire d'adhérer à l'association du Pays A3V.

Monsieur le Maire rappelle les activités principales portées aujourd'hui par l'association:

- Organisation du transfert des activités et des moyens (humains, financiers et matériels) à la CCAPV;
- Pilotage et animation du Programme Leader Grand Verdon
- Finalisation et diffusion du Guide du Routard du Train des Pignes;
- Co-pilotage avec le PNR du Verdon et animation du programme TEPCV et CEE
- Appui à l'ingénierie de la CCAPV pour l'animation de son contrat de ruralité

Le montant de l'adhésion pour l'année 2017 a été fixé à 15€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à l'Association "Pays ASSE VERDON VAÏRE VAR";  
Autorise Monsieur le Maire à régler l'adhésion d'un montant de 15 €.

**Résultat du vote : Adoptée    Votants : 9    Pour : 9    Contre : 0    Abstention : 0**

Fait à Thorame-Basse le 04 octobre 2017,  
Le Maire, Bruno BICHON

